

Cette séance a fait l'objet d'une demande écrite formulée par le président de la Régie au secrétaire-trésorier et ce en conformité avec l'article 18 du Règlement 42-09 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

**AUX ADMINISTRATEURS  
DE LA  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE mercredi, le 15 juillet 2009 à 18h45  
à la salle du conseil municipal  
11700, boul. Lacroix  
Ville Saint-Georges**

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Acceptation de l'ordre du jour.
- 2- Dossier Conteneurs
  - 2.1 Dépôt aux administrateurs de l'opinion juridique de Me Pierre Laurin;
  - 2.2 Autorisation au président et au secrétaire-trésorier à signer le contrat avec Ladar Inc.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

**Espérant vous rencontrer lors de cette rencontre,**

**Bien à vous,**

**ROGER TURCOTTE  
Secrétaire-trésorier**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée spéciale des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue mercredi le 15 juillet 2009 à 18h45 à la salle du conseil municipal située au 11700, boulevard Lacroix à Ville Saint-Georges.

Étaient présents Messieurs:

Roger Carette, représentant de Ville Saint-Georges  
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière  
Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert  
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie  
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe  
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René  
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper  
Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley  
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset  
Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Labre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 18h45.

### **RÉSOLUTION NO: 3858-09**

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le secrétaire-trésorier remet à chacun des administrateurs présents copie d'une lettre datée du 20 mai 2009 et signée par Me Pierre Laurin de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay dans le dossier de soumission – Fabrication et livraison de conteneurs pour matières recyclables.

Le secrétaire-trésorier fait également lecture d'une lettre que Me Pierre Laurin a adressée le 26 juin 2009 à Me Alain Pard – procureur de Convoyeurs B.M.G. Inc. et ce faisant suite à la réception le 15 juin 2009 d'une mise en demeure adressée par Me Pard à la Régie dans ce même dossier.

À 18h50 – Monsieur Robert Joly, représentant de Saint-Martin se joint à l'assemblée.

### **RÉSOLUTION NO: 3859-09**

#### **SIGNATURE DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution #3842-09 adoptée le 21 mai 2009, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a accordé majoritairement à Ladar Inc., un contrat pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour matières recyclables et ce en vertu d'un appel d'offres publié le 03 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Régie pour signer pour et au nom de cette dernière le contrat à intervenir avec Ladar Inc.;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
DISSIDENT Monsieur Roger Carette  
DISSIDENT Monsieur Eric Maheux  
DISSIDENT Monsieur Paul Joly  
DISSIDENT Monsieur Robert Joly  
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT**

**QUE Monsieur Eric Lachance, président et Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Régie le contrat à intervenir entre la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et Ladar Inc. dans le dossier de fabrication et livraison de conteneurs pour matières recyclables;**

**Monsieur Roger Carette mentionne qu'il s'est prononcé contre cette autorisation pour les mêmes motifs qu'il a invoqués lors de l'adoption de la résolution #3842-09 de même que selon l'opinion des procureurs à l'emploi de la Ville de Saint-Georges, laquelle opinion serait à l'encontre de celle des procureurs de la Régie.**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO: 3860-09**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis  
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE cette assemblée soit levée à 18h55.**

**ADOPTÉE**

**LE PRÉSIDENT**

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ÉRIC LACHANCE**

**ROGER TURCOTTE**